

21 octobre 2024

Communiqué de presse

Le Parc national de la Vanoise et la commune de Séez s'engagent côte à côte dans une convention d'actions partenariales

La dynamique se poursuit. Après Tignes, Champagny en Vanoise, les Allues, Avrieux, Besans et Modane, la Présidente du conseil d'administration du Parc national, Rozenn Hars, le Directeur de l'établissement, Xavier Eudes, ont signé ce 17 octobre une nouvelle convention d'actions partenariales, avec Lionel Arpin, maire de la commune de Séez.

Ce **cadre d'actions** marque un tournant fort dans les dynamiques d'échange entre l'établissement et le territoire de la Vanoise. L'objectif est **d'agir avec chacune des 25 communes de Vanoise qui le souhaitent**, au plus près des enjeux qu'elles identifient. Des actions concrètes, en synergie partenariale, toujours construites par la commune avec le Parc pour mettre en œuvre le projet de territoire « Envie de Vanoise ».



Signature de la convention d'actions partenariales, le 17 octobre 2024 à Séez.

De g. à d. : Rozenn Hars, Présidente du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise, Lionel Arpin, maire de Séez, et Xavier Eudes, Directeur du Parc © Christophe Gotti – Parc national de la Vanoise

Comme le souligne Rozenn Hars « ces conventions d'actions partenariales sont le résultat de la démarche « Bien Vivre Ensemble en Vanoise ». Elles répondent aux objectifs : embarquer la population et les partenaires pour définir des actions concrètes qui engageront l'ensemble des parties prenantes au côté du Parc. Elles répondent aussi à une attente des communes d'avoir des relations privilégiées et personnalisées avec le Parc national de la Vanoise. »



© PNV – C. Balais

Parmi les actions prévues figurent notamment des sessions de sensibilisation des agents municipaux à la flore présente sur la commune, dont la rare gentiane croisette. Sont également inscrits l'accompagnement de la médiathèque de Séez avec la mise à disposition d'expositions ainsi que l'intervention d'agents du Parc pour différentes animations dans les écoles ou auprès du grand public.

La dynamique « Envie de Vanoise » : socle des conventions d'actions partenariales

Suite au **séminaire** « Envie de Vanoise » de mai 2022, rassemblant élus, socio-professionnels, associations, agents du Parc..., la **consultation citoyenne** « Envie de Vanoise » menée à l'été 2022 a confirmé l'analyse posée par les acteurs du territoire.

Ces orientations déclinent sur **6 thématiques majeures** les défis à relever pour répondre aux enjeux d'avenir du territoire de la Vanoise :

- Jeunesse
- Essor des activités de pleine nature
- Changement climatique
- Agriculture et biodiversité
- Accueil des publics
- Valorisation des connaissances scientifiques et actions de protection.

La **feuille de route** qui en découle a été débattue et adoptée par les administrateurs du Parc en séance de novembre. La démarche « Envie de Vanoise » constitue ainsi le **socle de l'action** pour les **5 ans** à venir. Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise a validé le **cadre commun des conventions d'actions partenariales avec les communes** qui vise à porter par des actions concrètes avec le territoire les défis à relever pour la Vanoise.

Un outil pour faire ensemble : la convention d'actions partenariales

La convention d'actions partenariales est définie en **concertation étroite entre chaque commune volontaire et le Parc national**. Elle indique les **actions prioritaires** sur lesquelles la commune entend se mobiliser avec le Parc.

Les 6 thématiques « Envie de Vanoise » sont déclinées sur le territoire en fonction du contexte. La convention d'actions partenariales n'a pas vocation à couvrir l'ensemble de ces thématiques : elle s'adapte aux enjeux spécifiques et aux actions engagées par la commune afin de permettre une **mobilisation opérationnelle concrète, sur des échéances à 3 ans**.

La convention rend également **lisible** les différentes actions engagées avec le Parc national, **en lien avec ses missions fondamentales** : connaître et diffuser, protéger et restaurer, accompagner et aider, partager et accueillir, telles que les décline la **feuille de route « Envie de Vanoise »**.

Plus concrètement, ces conventions d'actions partenariales permettront :

- **d'améliorer la communication entre l'établissement et les communes**, notamment en favorisant l'accueil des agents du Parc et les échanges avec les communes sur le territoire,
- de mettre en œuvre des actions en maîtrise d'ouvrage locale où le Parc apporte son **appui technique**, un **accompagnement** au titre de ses réseaux, un relai de **communication** voire une mobilisation au titre de son **ingénierie financière**,
- de **faire mieux connaître les actions menées avec le Parc**, aux habitants, usagers professionnels et de loisirs, et acteurs socio-économiques du territoire,
- et d'identifier **l'accompagnement par la commune des actions portées par le Parc** sur son territoire.